

# Commune de Corminboeuf

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017

**Présidence** : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique  
**Présents** : 52  
**Majorité** : 27  
**Scrutateurs** : M. Philippe Bueche et M. Daniel Angéloz  
**Excusés** : Mme Helga Gruber, M. Edwin Gruber, Mme Fanny Kessler, Mme Prisca Vythelingum, M. François Chenaux, Mme Catherine Chenaux, M. Gérard Chenaux, M. Cédric Milan.

**Mme Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980 par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 24 novembre 2017 et par distribution tous ménages du bulletin numéro 4. Le procès-verbal de l'Assemblée du 30 mai 2017 était publié sur le site internet et une version papier était à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Cette Assemblée sera consacrée au budget 2018 et à l'approbation de divers règlements et statuts.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 30 mai 2017.
2. Budget 2018
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
3. Investissements
  - 3.1 Crédit d'étude, assainissement Les Esserts
4. Approbation du nouveau règlement scolaire communal
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (CO)
6. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS)
7. Réponses aux questions des Assemblées communales précédentes
8. Divers

Aucune remarque n'est formulée par rapport à l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 30 mai 2017.**

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 30 mai 2017.

Le procès-verbal du 30 mai 2017 est **accepté à l'unanimité**.

## **2. Budget 2018**

### **2.1 Budget de fonctionnement**

Pour le budget 2018, la parole est passée M. **Christian Vorlet**, en charge du dicastère des finances.

Le Conseil communal présente un budget 2018 équilibré, avec un léger bénéfice de CHF 7'726. Les comptes présentent un total de recettes de CHF 12'039'506 et un total de charges de CHF 12'031'780 et un léger bénéfice de CHF 7'726, soit 0,1 % du total des recettes. Le volume total du budget a varié d'environ 1 % par rapport à 2017, soit environ CHF 120'000.

L'évolution des charges nettes par chapitre, ainsi que la proportion des charges liées sont commentées.

#### **0. Administration**

---

Charges nettes 2018 : CHF 997'983, avec 3% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : - CHF 56'876 (- 6%)

---

- - CHF 50'000 Frais de fusion (Corminboeuf-Chésopelloz)
- - CHF 37'000 Administration (diminution de l'effectif)
- + CHF 7'000 Processus de fusion du Grand-Fribourg

#### **1. Ordre public**

---

Charges nettes 2018 : CHF 255'865, avec 63% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : - CHF 26'3070 (- 10%)

---

- - CHF 27'000 Amortissements
- - CHF 11'000 \*Service des curatelles
- + CHF 7'000 Police intercommunale

#### **2. Enseignement et formation**

---

Charges nettes 2018 : CHF 3'506'900, avec 69% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : - CHF 1'475 (- 0%)

---

- - CHF 150'000 Financement d'une classe supplémentaire
- + CHF 62'000 \*Ecoles
- + CHF 31'000 \*Transports scolaires

### 3. Culte, culture et loisirs

---

Charges nettes 2018 : CHF 484'675, avec 65% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : - CHF 11'105 (- 2%)

---

- + CHF 17'000 Part liée du Conservatoire.
- - CHF 60'000 Fête de la fusion
- + CHF 20'000 Fête du 1<sup>er</sup> août

### 4. Santé

---

Charges nettes 2018 : CHF 879'400, avec 98% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : + CHF 21'250 (+ 2%)

---

- + CHF 23'000 \*Soins ambulatoires

### 5. Affaires sociales

---

Charges nettes 2018 : CHF 1'614'200, avec 68% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : + CHF 77'240 (+ 5%)

---

- + CHF 29'000 Petite enfance
- + CHF 27'000 \*Service social

### 6. Transports et communication

---

Charges nettes 2018 : CHF 1'289'477, avec 23% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : + CHF 60'982 (+ 5%)

---

- + CHF 50'000 Etude Trans Agglo
- + CHF 10'000 Internet à haut débit

### 7. Aménagement et environnement

---

Charges nettes 2018 : CHF 391'260, avec 25% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : + CHF 13'740 (+ 4%)

---

- Eau potable : équilibre entre dépenses et recettes.
- Eaux usées : équilibre entre dépenses et recettes
- La couverture des déchets atteint 69%.

### 8. Economie

---

Charges nettes 2018 : CHF 94'951, avec 23% de charges liées  
Par rapport au budget 2017 : + CHF 44'051 (+ 86%)

---

- + CHF 30'000 Cité de l'énergie
- + CHF 13'000 Imputation interne d'intérêt

## 9. Finances et impôts

---

Recettes nettes 2018 : CHF 9'522'437

Par rapport au budget 2017 : + CHF 196'727 (+ 2%)

---

- + CHF 40'000 Augmentations des contributions immobilières
- + CHF 35'000 Gains immobiliers
- + CHF 85'000 Mutations
- + CHF 250'000 Encouragement à la fusion (CHF 449'000 sur 2 ans)

Les frais financiers et leur évolution sont détaillés : les intérêts des dettes représentent CHF 230'000, les amortissements obligatoires CHF 480'000, soit une augmentation de CHF 35'100 par rapport aux comptes 2016.

### 2.2 Budget des investissements

M. **Christian Vorlet** indique qu'il y a des investissements déjà votés pour un montant de CHF 7'732'700 de charges et de CHF 2'000'000 de revenus.

L'Assemblée de ce soir va voter un objet pour CHF 30'445 de charges et pour CHF 24'355 de revenus (subventions fédérales et cantonales). Il s'agit d'investissements pour un éventuel assainissement de la décharge des Esserts.

Des objets faisant l'objet d'une estimation qui s'élève à CHF 1'250'000 seront votés ultérieurement.

Le total des investissements à ce jour s'élève à CHF 9'013'145 en charges et à CHF 2'024'355 en revenus.

M. **Jacques Pierret**, membre de la commission financière, fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2018 présentant un excédent de produits, un bénéfice de CHF 7'726.00.

M. **Christian Vorlet** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le budget 2018 de fonctionnement est **accepté à l'unanimité** (52 votes).

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, ouvre la discussion sur le budget d'investissements 2018.

La parole n'est pas demandée.

Le budget 2018 d'investissement est **accepté à l'unanimité** (52 votes).

### 3. Investissements

#### 3.1 Crédit d'étude, assainissement Les Esserts

Mme **Chantal Angéloz**, en charge du dicastère de l'environnement, présente cet investissement. Pour commencer, Mme **Chantal Angéloz** précise que le crédit demandé ce soir est destiné à une investigation dans le but de connaître quels sont les besoins de surveillance ou d'assainissement du site de l'ancienne décharge communale « Les Esserts ».

En décembre 2015, le Service de l'Environnement (SEn) a demandé à la commune de Chésopelloz de procéder à une investigation préalable concernant l'inscription de l'ancienne décharge « Les Esserts » dans le cadastre des sites pollués. La parcelle concernée (Art. 3056 et 3054 RF) est la propriété d'un agriculteur et de la commune de Corminboeuf.

Les Anciens de la commune ont été sollicités, leurs souvenirs ont été récoltés. Des documents ont été rassemblés. En octobre 2016, le bureau Geotest SA a remis un premier rapport à la commune de Chésopelloz. Ce dossier a été transmis au SEn par la nouvelle commune de Corminboeuf à la fin du mois de février 2017.

Selon les instructions du SEn, la commune de Corminboeuf a déposé une demande de subvention pour les investigations (forages) à réaliser. Cette demande de subvention devait être faite avant d'entreprendre les travaux nécessaires.

Dans le courant du printemps 2017, le SEn a informé la commune que ce « projet satisfait aux principes fixés dans la Loi cantonale du 7 septembre 2011 sur les sites pollués (LSites) pour le droit aux subventions ». Le devis présenté par le bureau Geotest SA de CHF 30'445.00 sera subventionné à raison de 40% par la Confédération et 40% par le canton. Les 20% restants, soit CHF 6'089.00, seront pris en charge par la commune. Le crédit demandé s'élève à CHF 30'445.00 car, dans un premier temps, la commune devra assumer cette dépense et pourra récupérer les subventions par la suite.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement. Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, passe la parole à M. **Jacques Pierret**, membre de la Commission financière, pour le préavis de la commission financière concernant cet investissement. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter les investigations en vue de l'assainissement de l'ancienne décharge communale des Esserts.

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, ouvre la discussion.

M. **Georges Guex** : demande quelle est la source de la pollution.

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, indique qu'il s'agissait d'une décharge, le type de déchet déposé n'est pas précisément connu.

La parole n'est plus demandée.

Cet investissement est **accepté à l'unanimité (52 voix)**.

#### **4. Approbation du nouveau règlement scolaire communal**

Mme **Isabelle Bussey**, en charge du dicastère de l'enseignement présente le nouveau règlement scolaire communal.

Elle rappelle le cadre légal, soit l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire le 01.08.2015, l'entrée en vigueur de son règlement le 01.08.2016 puis, finalement, en cas d'acceptation de la présente Assemblée, l'entrée en vigueur du nouveau règlement scolaire communal le 01.08.2018.

Elle explique que la rédaction de ce règlement a été faite sur la base du règlement type proposé par la Direction de l'Instruction publique de la Culture et des Sports (DICS) et est le résultat d'un travail de groupe composé de Mesdames **Anne-Elisabeth Nobs** (Syndique), **Pascale Michel** (en charge du dicastère gérant l'accueil extra-scolaire), **Fabienne Stevan** (responsable d'établissement, RE) et **Isabelle Bussey** (en charge du dicastère de l'enseignement). Lorsque la problématique de la modification des horaires du premier cycle a été abordée, les enseignantes du premier cycle ont été consultées et ont rejoint le groupe de travail.

Mme **Isabelle Bussey** rappelle les principaux changements de ce règlement :

- Les frais scolaires : les frais scolaires représentaient un seul groupe et ont été scindés en deux groupes distincts : « fourniture et matériel » pour un montant de CHF 150 maximum par année et par élève. Elle précise que ce montant peut être demandé aux parents lors de la réalisation d'un bricolage ou projet exceptionnel.  
« Camps et autres activités diverses » pour un montant de CHF 200 maximum par année et par élève. Elle précise que le camp de ski fait partie de ce dernier groupe.
- Changement de cercle scolaire pour des raisons de langue : les enfants de langue allemande, dont les parents en font la demande, fréquentent l'Ecole Libre Publique (ELP). Jusqu'au 31.07.2016, l'intégralité des frais d'écolage était refacturée aux parents. Depuis le 01.08.2016, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fixant les montants autorisés, les communes peuvent facturer CHF 1'000 maximum par année et par enfant.
- Harmonisation des horaires scolaires dans le premier cycle : la modification du règlement scolaire ainsi que des nouvelles directives de la DICS ont permis d'harmoniser les horaires du premier cycle. Les enfants de 2H bénéficieront d'une matinée de congé. Pour les 3H, l'alternance qui était le mardi ou jeudi après-midi sera le mardi ou jeudi matin. Ce point a fait l'objet d'une séance d'information le mercredi 11 octobre 2017 à laquelle tous les parents du cercle scolaire ont été conviés. Les parents présents ont bien reçu ces annonces de modification.
- Création du conseil de parents en remplacement de la commission scolaire. Toutefois, le conseil des parents n'a pas la même mission que l'ancienne commission scolaire.

La parole n'est pas demandée.

Le nouveau règlement scolaire est **accepté avec 50 voix et 2 abstentions**.

## 5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (CO)

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, membre du Comité l'Association du CO, présente cet objet.

De même que pour l'école primaire, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire nécessite la modification des statuts de l'Association qui gère les écoles du cycle d'orientation. Ces écoles sont au nombre de 4 : Gibloux, Sarine-ouest, Marly et Pérolles.

Tous les documents relatifs à cette modification de statuts étaient sur le site internet communal.

Le comité de l'association a profité de ces modifications indispensables pour faire un toilettage complet de ses statuts.

Dans le bulletin est résumé le message du comité à l'attention de l'assemblée des délégués du 5 octobre 2017, laquelle a validé les modifications proposées. S'agissant de modifications majeures des statuts de l'association, elles doivent être approuvées par les  $\frac{3}{4}$  des communes représentant les  $\frac{3}{4}$  de la population de l'association, c'est pourquoi elles sont présentées à l'Assemblée. Les modifications sont à ranger en trois catégories.

- Modifications dues à la nouvelle loi scolaire : Les parents étaient jusqu'ici représentés au comité de direction. La création d'un conseil des parents implique la modification de la composition du comité. (Art. 6, 13 et 24a).  
Les taxes et différents frais scolaires sont redéfinis (art.11 et 12), y compris les frais facturables en cas de changement de cercle scolaire. Il s'agit pour ces derniers de frais facturables à d'autres associations ou communes, en particulier pour les élèves suivant une formation sportive ou artistique spécifique.  
La possibilité d'organiser des contrôles médicaux est prévue, en anticipation de la nouvelle législation, et telle qu'elle est déjà utilisée en ville de Fribourg et dont nos élèves bénéficient.
- La modification découlant de l'article 115 de la loi sur les communes : Cette modification est d'ordre technique : jusqu'ici, chaque commune avait droit à un certain nombre de délégués et un certain nombre de voix. L'ancienne loi ne permettait pas à un délégué de représenter plus de 5 voix. La nouvelle loi a supprimé cette limitation, chaque commune est donc libre de désigner le nombre de délégués qu'elle envoie à l'assemblée et le nombre de voix que chacun peut porter. (art. 7).  
La liste des communes est revue pour éviter de modifier les statuts à chaque fusion de communes, et le but de l'association est clarifié (art.3)
- La croissance démographique : Enfin la croissance démographique montre que nous devons rapidement envisager la construction d'une nouvelle école, ainsi que des rénovations ou agrandissements des écoles existantes.  
La limite d'endettement doit donc être revue. Jusqu'ici elle était de 50 millions et passera à 100 millions. Le montant effectif de la dette à fin 2016 est de 32 millions, le montant projeté pour fin 2021, sans la construction du nouveau CO est de 29,1 millions.

Le Conseil communal vous propose d'adopter ces modifications de statuts.

La parole n'est pas demandée.

La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est **acceptée à l'unanimité (52 voix)**.

## **6. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS)**

Mme **Pascale Michel**, en charge du dicastère de la santé et des affaires sociales, présente les points essentiels de cette modification de statuts.

En mai 2016, les législatifs acceptaient les statuts pour la nouvelle association de communes pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz. Cette association est devenue effective le 01.01.2017. Très vite, il est apparu que quelques articles nécessitaient un toilettage et qu'un article majeur manquait pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

Les articles suivants sont passés en revue :

Article 1 : les diverses fusions modifient la liste des communes membres.

Article 4 : le siège se situe à Givisiez (auparavant à Belfaux).

Article 14 : le comité peut être étoffé jusqu'à 5 membres au besoin.

Article 16 : le choix du secrétaire de l'association laissé au comité.

Article 22 : il s'agit de l'article qui permet à l'association de bénéficier d'un fond de roulement par le biais de l'emprunt d'une valeur maximale de CHF 200'000 pour couvrir ses besoins en trésorerie. Auparavant, c'était la commune siège (Belfaux) qui avançait les liquidités pour l'entente intercommunale jusqu'au paiement des acomptes par les communes.

La parole n'est pas demandée.

La modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz est **acceptée à l'unanimité (52 voix)**.

## **7. Réponses aux questions des Assemblées communales précédentes**

### **Abribus route d'Amont**

L'abribus de la route d'Amont est lié au projet de modération de trafic sur les routes de Belfaux et du Centre, jusqu'à la route de Matran.

Un concept modifié par rapport à ce qui avait été présenté en Assemblée en 2016 est actuellement en consultation préalable auprès des services de l'Etat et sera présenté en Assemblée communale dès son approbation.

## **Éclairage Gibart**

Pour l'éclairage au Gibart, l'analyse des besoins a été faite et effectivement, il manque un candélabre. La prise de contact avec les propriétaires pour la pose d'un tel candélabre est en cours.

## **Horaires d'ouverture de l'administration**

Le Conseil a entendu les remarques des citoyens et, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'administration est ouverte : tous les matins de 7.30 à 11.30 et les lundis et jeudis après-midi de 13.30 à 18.00.

Le secrétariat communal répond au téléphone durant ce même horaire ainsi que les mardis et mercredis après-midi jusqu'à 17h00 et le vendredi jusqu'à 16.00.

Pendant certaines périodes de vacances scolaires, le secrétariat répond au téléphone tous les matins de 7h30 à 11h30 et l'horaire d'ouverture du guichet est réduit à trois matinées, lundi, mercredi et vendredi.

Les citoyens ont, en tout temps, la possibilité d'atteindre le secrétariat par courrier électronique.

## **Participation communale Coriolis**

Les montants que la commune a versé au titre de participation sont les suivants :

Nuithonie :	CHF	244'305
Équilibre :	CHF	749'253 sur CHF 49'005'844
Ancienne Gare :	CHF	32'000
Théâtre des Osses :	CHF	2'670

## **Défibrillateur**

Un défibrillateur a été installé sous le préau de la salle de gym.

Certains employés de l'administration et de la conciergerie ont suivi une formation pour l'utilisation du défibrillateur.

## **8. Divers**

### **Fusion du Grand-Fribourg**

**M. Joseph Vonlanthen** souhaite aborder le processus de fusion du Grand-Fribourg. Il commence par féliciter les membres élus pour l'assemblée constitutive et demande quelles sont les intentions du Conseil communal dans le cadre de cette fusion ?

**Mme Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, répond qu'il y a tout d'abord lieu d'entrer dans le processus dans l'assemblée constitutive : 3 membres de Corminboeuf sur les 37 membres élus. Ce qu'il faudrait obtenir dans cette assemblée c'est le maintien d'une vie conviviale dans chaque quartier.

### **Vie au Centre du village**

**M. Joseph Vonlanthen** demande quelles mesures le Conseil prend-il pour améliorer la vie au centre du village ? quelles impulsions le Conseil communal donne-t-il pour le restaurant, la Poste, etc., pour améliorer la vie au centre du village ?

**Mme Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, répond qu'il est effectivement malheureux que le St-Georges et que le tea-room soient fermés.

La commune ne peut pas remplacer les entrepreneurs. Le Conseil n'est pas forcément mis au courant de toutes les transactions.

La poste ne fermera pas sans solution de rechange. Les postiers sont maintenant retraités. La date d'une éventuelle fermeture n'est pas une décision qui est dans les mains du Conseil.

### **Trafic traversant le village**

**M. Charly Bérard** : il y a toujours plus de trafic en centre du village. La question avait été posée si le rond-point devant le St-Georges pouvait être refait, bien que ce ne soit pas un rond-point, les situations dues au haut niveau de trafic : les sorties des bus, du nouveau quartier de Villa, la sortie derrière le tea-room, il semble que quelque chose doit être fait.

**M. Claude Baechler**, en charge du dicastère des routes et de l'édilité, répond que pour le rond-point qui n'en n'est pas un : ça ne va pas changer. Le Champ-de-la-Croix va déboucher sur la route du centre sans rond-point. En cas d'installation d'un giratoire, l'emprise serait prise sur les places de parc du St-Georges.

Bien que ça ressemble à un giratoire, on n'est pas prioritaire en tournant autour. On peut passer par-dessus. Il n'y a pas de ligne blanche donc pas d'infraction si on coupe le rond, pour autant que personne ne soit mis en danger.

### **Mise en séparatif**

**M. Charly Bérard** : dans notre quartier il a été annoncé que les séparatifs vont être refaits, quand ces travaux seront-ils entrepris ?

**Mme Chantal Angéloz**, en charge du dicastère des eaux et de l'environnement, indique que les travaux à la route de Givisiez commenceront le 15 janvier 2018 si la météo le permet, et les travaux pour le secteur croisée de la route d'Amont en direction du centre du village débuteront dès que la première étape sera terminée.

### **Sécurité sur le chemin de l'école**

**Mme Florence Beaud-Tschopp** : son fils de 7 ans rentre à pied depuis l'école, il n'y a pas de patrouilleurs, pas de feux, et avec le trafic dense c'est dangereux. Le Conseil a-t-il une solution ?

**M. Claude Baechler** comprend les soucis de cette maman. Il indique qu'il y a un passage piéton. Dans le projet de modération de trafic, il est demandé le 30 km/h devant l'école. Le trottoir a été élargi pour augmenter la sécurité des piétons.

### **Démission de M. Claude Baechler**

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, informe l'assemblée que M. Claude Baechler, Conseiller communal depuis 1996, a présenté sa démission pour le 31 décembre 2017. En effet, de nouvelles charges professionnelles l'attendent, difficilement compatibles avec son mandat. De chaleureux remerciements pour les 21 années passées au service de la collectivité lui sont adressés.

« Un tel engagement ne va pas de soi. Avec son départ, le Conseil perd son doyen de fonction, et une grande part de sa mémoire. On peut dire de Claude Baechler que sa parole est inversement proportionnelle à son investissement en temps. « Faire pas dire » pourrait être sa devise, mais quand il parle, c'est toujours à bon escient et ses conseils sont toujours avisés et pertinents. Nous te regretterons, Claude, et te souhaitons le meilleur pour ton entreprise et tes autres activités. En signe de gratitude, nous te remettons le traditionnel cadeau du Conseil, une lithographie ».

M. Claude Baechler sera remplacé dès le 1<sup>er</sup> janvier par M. Dario Viel, premier des viennent-ensuite de la liste d'entente. M. Dario Viel a accepté son élection, et nous l'en remercions également chaleureusement.

### Cap du 2'500<sup>ème</sup> habitant

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, indique que le nombre de citoyens a passé le cap des 2'500 cet été.

### Ouverture de l'accueil extra-scolaire le 22.12.2017

Mme **Isabelle Bussey**, en charge du dicastère de l'enseignement, donne une information au niveau scolaire. Les écoliers du canton de Fribourg ont congé le 22 décembre 2017 en l'honneur des élections de MM. Alain Berset et Dominique de Buman. Afin de pallier certains problèmes d'organisation familiale, l'accueil extra-scolaire de Corminboeuf restera ouvert ce jour-là, les parents concernés doivent s'annoncer auprès de l'administration communale.

### Film 3 roses pour Corminboeuf

Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, informe les citoyens présents qu'ils vont recevoir dans leur boîte aux lettres, avant Noël, le DVD du film « 3 roses pour Corminboeuf » tourné à l'occasion de la fusion avec Chésopelloz.

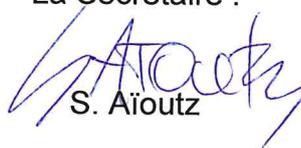
L'Assemblée est levée à 20h40 par Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique, qui présente ses meilleurs vœux de fin d'année et invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.

La Syndique :

  
A.-E. Nobs



La Secrétaire :

  
S. Aïoutz